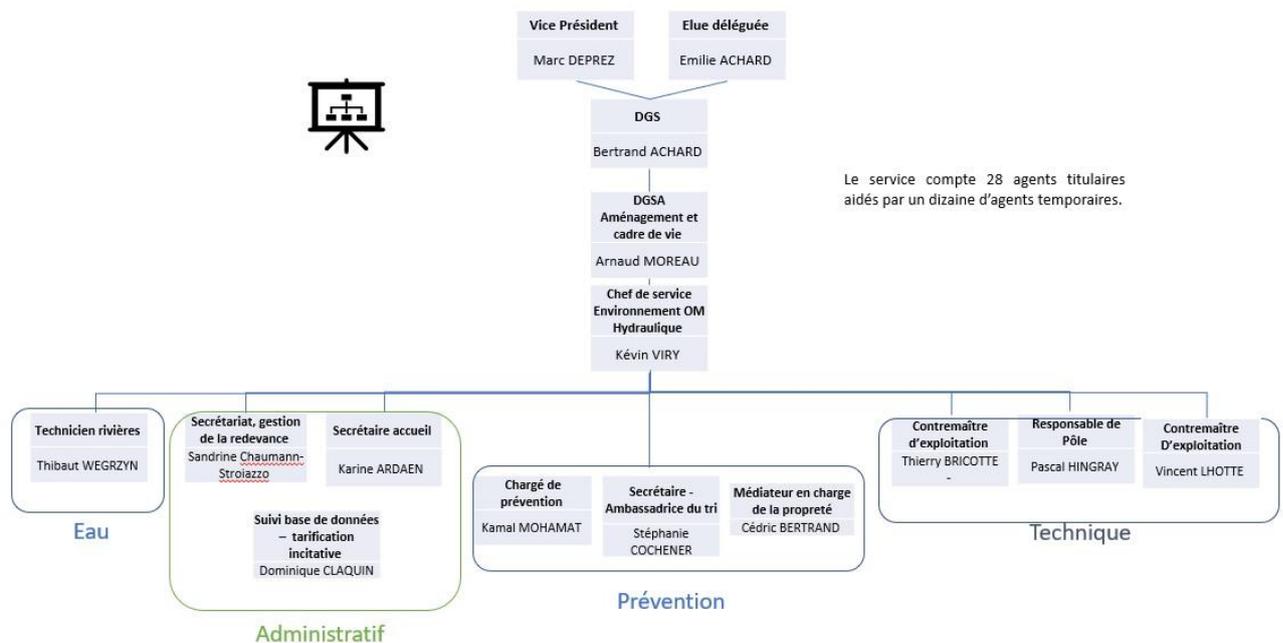


# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Ordures Ménagères – année 2021

## Compétence « Gestion des déchets »

En 2021, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud compte 33 communes et 34 849 habitants.

Le vice-président en charge des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération est Monsieur Marc DEPREZ. Les décisions relatives à la gestion des déchets sont prises en commission et conseil communautaire. La collectivité assure la collecte des ordures ménagères et du sélectif en régie, ainsi que le gardiennage des deux déchèteries. Quant à la collecte du verre et le traitement des divers flux de déchets, ceux-ci sont confiés à différents prestataires notamment Sita Dectra, Minéris, Meuse énergie.





# Faits marquant 2021

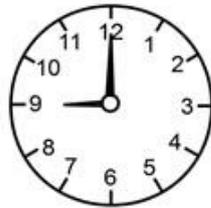


Modification des horaires des déchèteries suite au couvre feu COVID

Poursuite de la mise à disposition des broyeurs pour végétaux



Mise en place du suivi GPS et des bacs pour toutes les BOM



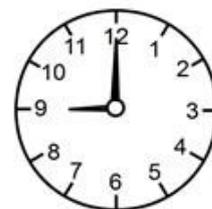
15 octobre: départ de Kévin VIRY, chef de service



1<sup>er</sup> novembre: mise en place des extensions de consignes de tri



Animations autour de la semaine européenne de réduction des déchets



Décembre: arrivée d'une nouvelle benne de collecte

# TECHNIQUES

## Équipements du service

Les équipements administratifs et techniques du service ordures ménagères sont basés sur le site de Bar-le-Duc mais il existe aussi une antenne à Ligny-en-Barrois. A cela, s'ajoutent les deux déchèteries sur chacune des deux communes.

### Site de Bar-le-Duc

#### Bâtiment Bradfer

- Service administratif (accueil, facturation, sensibilisation et suivi technique, distribution de sacs jaunes),
- Local technique (vestiaire des équipes de collecte, garage bennes et ateliers).

#### Zone de Popey

- Déchèterie et ressourcerie

### Site de Ligny-en-Barrois

#### Maison des Services

- Permanence administrative, distribution de sacs jaunes

#### Zone de la Ballastière

- Déchèterie

### Site de Bar-le-Duc

#### CIAS côte Ste Catherine

- Bureau du médiateur Propreté

## 2. Fonctionnement des collectes

Les collectes des ordures ménagères et du tri sont assurées en régie par la Communauté d'Agglomération.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, 5 équipes d'un chauffeur et 2 ripeurs se partagent les ordures ménagères et le tri sélectif ainsi que la collecte des cartons :

- 3 équipes travaillent le soir à partir de 19h00 du lundi au vendredi,
- 2 équipes travaillent le matin à partir de 3h30 du lundi au vendredi.

La collecte du verre est assurée par la société MINERIS.



## Parc de véhicules de collecte :

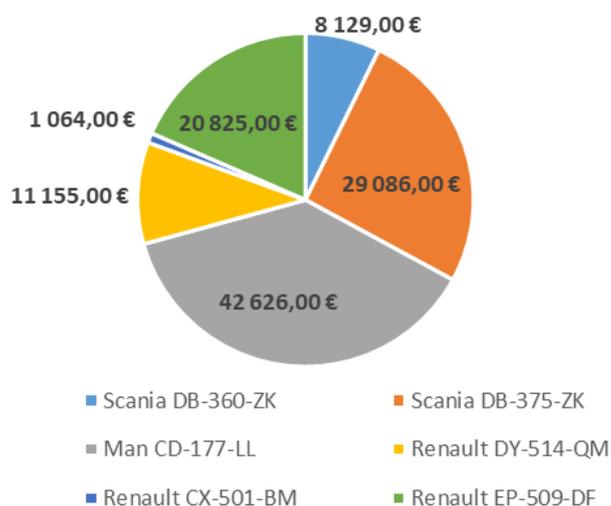
Le service dispose de six Bennes à Ordures Ménagères (BOM) dont deux « mulets » qui servent essentiellement au remplacement en cas de panne ou maintenance :

- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2018,
- 2 BOM Scania 26 tonnes de 2014,
- 1 BOM Man 26 tonnes de 2011,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2007,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2004.

D'autres véhicules sont utiles au fonctionnement général du service :

- Une camionnette lourde,
- Une remorque équipée d'une grue et une remorque légère,
- Trois camionnettes légères et un véhicule léger mutualisés avec les missions hydrauliques et transports

## répartition des charges d'entretien par benne



## ZOOM SUR ...



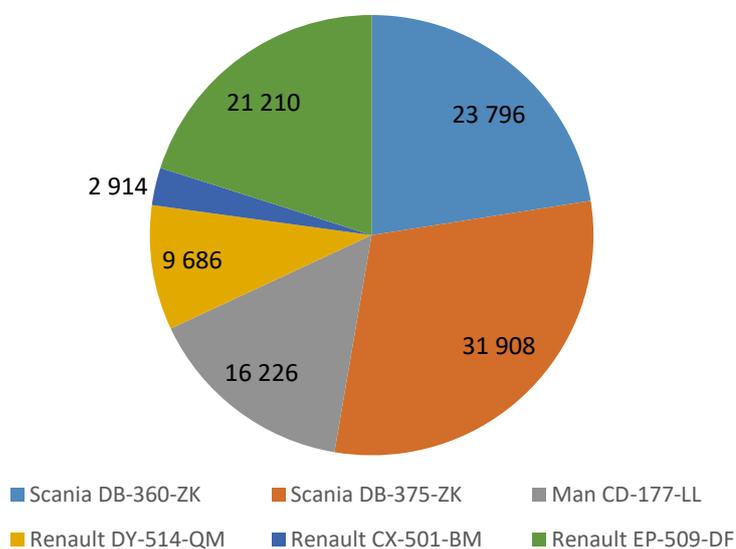
### Effectifs techniques

- 2 contremaîtres
- 18 agents de collecte
- 3 chauffeurs-rippers remplaçants en équipe de jour
- Temporaires saisonniers



Une astreinte est organisée afin d'assurer la continuité de l'encadrement à n'importe quelle heure en dehors des horaires d'ouverture des bureaux.

## répartition des kilomètres par benne



### Chiffres clés

**105 740 km** parcourus (76 840 en 2020, 110 613 en 2019 et 134 000 en 2018)

**72 925 litres de gazole consommés** contre 68 176 en 2020, 76 906 litres en 2019 et 88 272 litres en 2018

Conso. moyenne : **68.97 L/100km**

# ORDURES MENAGERES

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) représentent la part de déchets produite par les ménages et ne pouvant être intégrée à la collecte sélective. Il s'agit essentiellement de produits fermentescibles et d'objets ne pouvant être recyclés dans les conditions techniques actuelles.

Les ordures ménagères dites « assimilées » (OMA) représentent la part de déchets issue d'activités professionnelles ou semi-professionnelles assimilés aux OMR et ne pouvant être dissociée du mode global de gestion des ordures ménagères. Il s'agit essentiellement de produits d'emballages ou résultant d'activités spécifiques.

La collecte OM est assurée :

- 2 fois par semaine aux centres-villes de Bar-Le-Duc et Ligny-en-Barrois,
- 1 fois par semaine dans les autres communes et périphérie des villes.



## ZOOM SUR ...

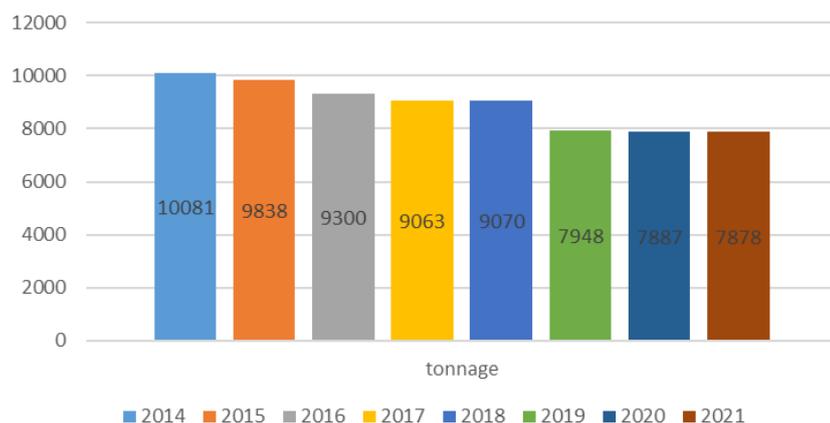
La précollecte



Bacs normalisés de 80 à 770 litres mis à disposition des usagers sur le territoire de la CA (distribution en cours).



évolution des tonnages d'OM





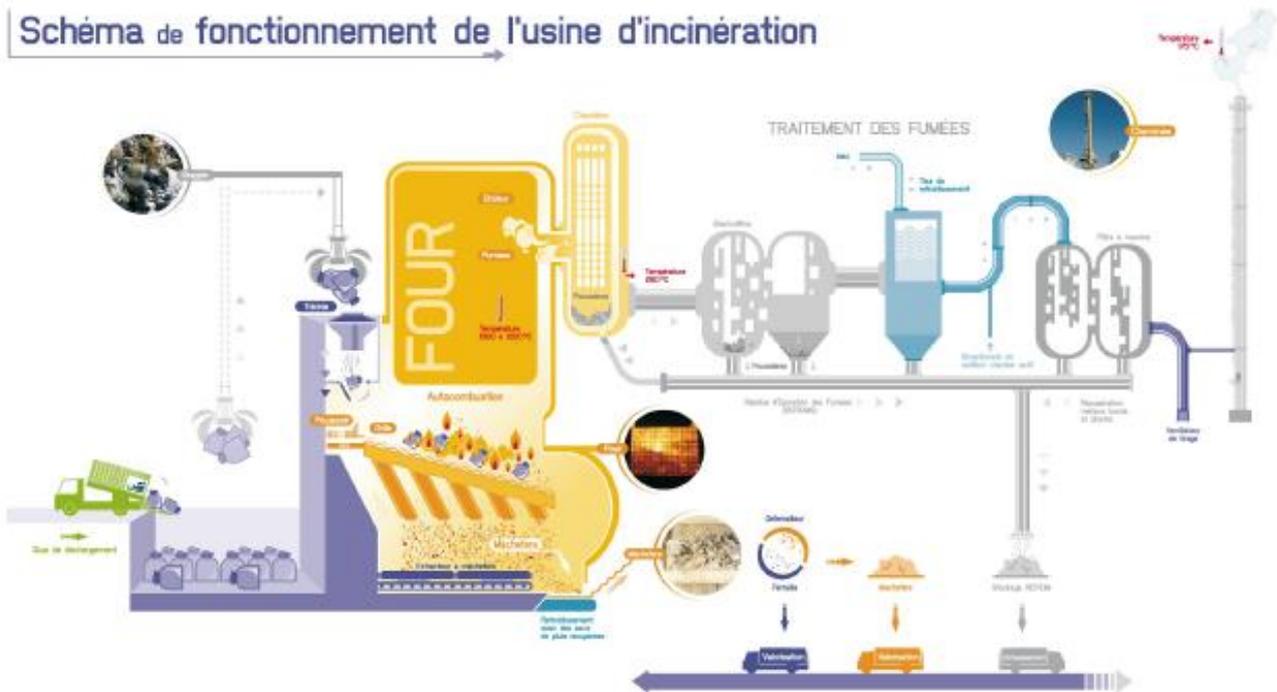
L'ensemble des ordures ménagères collectées est déchargé directement à l'usine d'incinération de Tronville-en-Barrois et incinéré. Ce mode d'élimination permet une valorisation énergétique des OMR. Le prix d'élimination comprend la vente d'énergie.

**Ce sont au total 7878,49 tonnes collectées en 2021 soit 221.25 kg/an/habitant, au dessus de 2020 avec 219.05kg/an/habitant.**

Cette baisse s'explique notamment par les effets du confinement de 2020 lié à la pandémie de COVID 19.



### Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération



# TRI SELECTIF



La collecte du sélectif consiste à collecter les sacs et bacs jaunes. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, les sacs jaunes ont été remplacés par des bacs jaunes dans toutes les communes sauf certains secteurs le Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc. La collecte se fait une fois tous les 15 jours afin de réduire les parcours des bennes. Les hypercentres de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois sont collectés une fois par semaine.

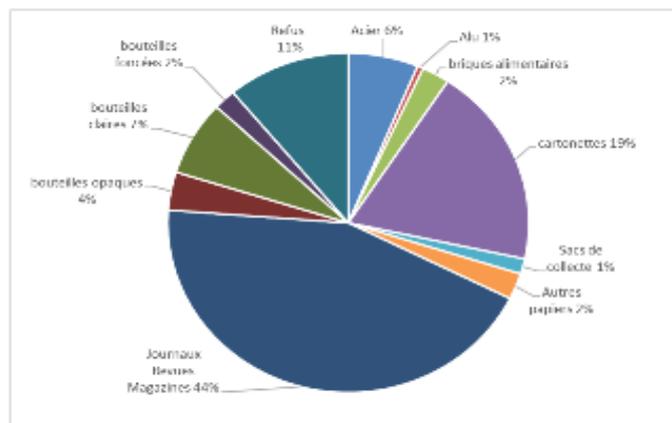
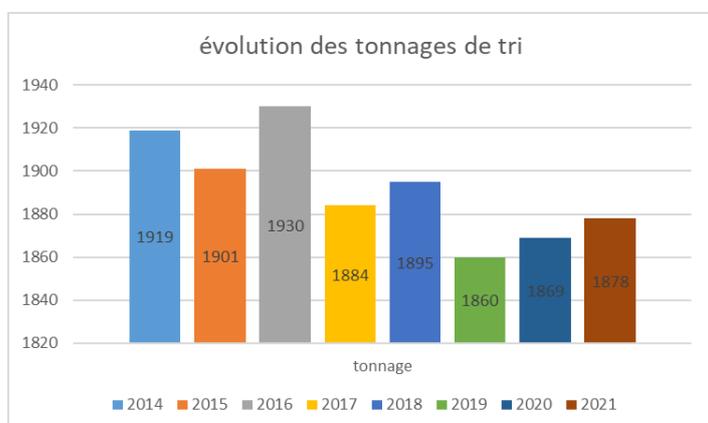
Le Service Ordures Ménagères met à disposition des foyers en habitat individuel des sacs jaunes pour le tri de leurs emballages recyclables. Quant aux foyers en logements collectifs, des cabas sont fournis afin d'emmener les emballages recyclables dans les bacs jaunes de regroupement.

Les ripeurs effectuent aussi une vérification des consignes lors de la collecte et refusent les sacs jaunes non conformes.



Les équipes de collecte du tri acheminent les emballages recyclables jusqu'au quai de transfert situé sur le site de Meuse Energie à Tronville-en-Barrois. Ceux-ci sont stockés jusqu'à leur transfert au centre de tri CITRAVAL à Chavelot (88). Les emballages seront ensuite triés par matière, mis en balles puis expédiés dans les sites de recyclage.

**En 2021, les tonnages du tri sélectif augmentent très légèrement avec un total de 1878,50 tonnes soit 52,75 kg/an/habitant.** Le taux annuel de refus de tri s'élève à 8,28 % soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 15 %.



% refus de tri : rapport des emballages non recyclables sur les recyclables.

# VERRE



## Collecte et traitement

La Communauté d'Agglomération dispose de 176 conteneurs sur 118 Points d'Apport Volontaire (PAV) de 3 ou 4 m<sup>3</sup> répartis sur tout le territoire. A cela, s'ajoute les 18 conteneurs mobiles mis à disposition lors des manifestations.



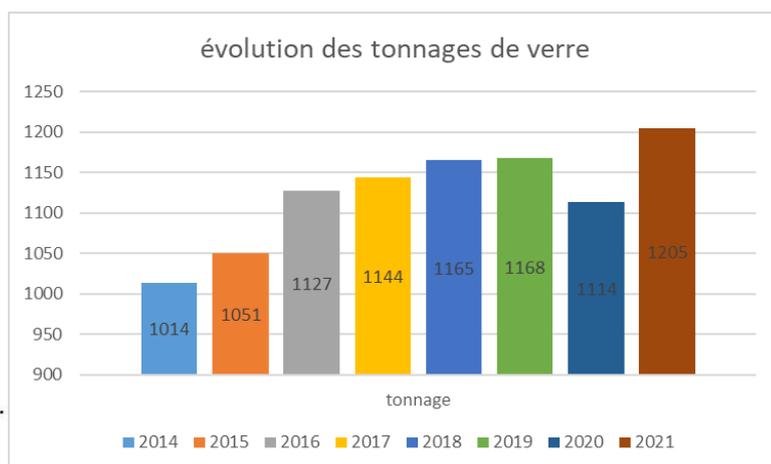
Le verre ménager est collecté par un prestataire (société SALEUR et société MINERIS) avec un camion-grue puis transporté jusqu'au centre de traitement. La collecte s'effectue en moyenne tous les 15 jours.

Le tonnage total de verre collecté en 2021 est de 1205 tonnes soit un ratio de 33,84kg/an/hab. Il est noté une hausse pour 2021 soit juste au dessus de la moyenne nationale (32,50 kg/habitant/an).

Le verre est déchargé et directement recyclé au centre de traitement de GIRONCOURT géré par la Société BSN.



Les abords des conteneurs sont nettoyés une fois par mois par les équipes du service.



## CARTONS

Les éléments concernés par cette collecte sont les cartons des activités professionnelles (artisans, commerçants et administrations des communes de Bar-le-Duc, Fains-Véel, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois). En 2021, ce sont 195,60 tonnes qui ont été collectées.



Les cartons sont collectés pliés, au sol depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 par les équipes de collecte de tournées de la Communauté d'Agglomération à partir de 3h30.

Le service propose aux entreprises et administrations des bacs spécifiques de 770 ou 1000 litres avec un couvercle bleu dédiés aux cartons.

Une convention de reprise a été passée avec SUEZ pour la reprise et le recyclage des cartons suite au passage des agents du service chez l'ensemble des entreprises et administrations concernées.

Depuis septembre 2021, cette convention n'a pas été renouvelée au profit de l'AMIE qui accueille les cartons sur site pour les revendre ensuite.

# DECHETTERIES

## Collecte

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud dispose de 2 déchèteries :

- Rue Louise Weiss à Bar-le-Duc,
- Zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois.

Les déchèteries sont accessibles aux habitants du territoire gratuitement et aux professionnels (véhicules de moins de 3,5 tonnes) selon les tarifs adaptés au type de déchets apportés.

Le gardiennage est assuré en régie par 2 agents sur chaque déchèterie. Durant la période estivale, un 3<sup>ème</sup> gardien vient renforcer l'effectif à Bar le Duc.

Dépôts possibles :

- Ferraille,
- Bois,
- Carton,
- Déchets verts,
- Tout-venant incinérable ou non incinérable,
- Gravats,
- Déchets Dangereux et Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires et minérales,
- Meubles.

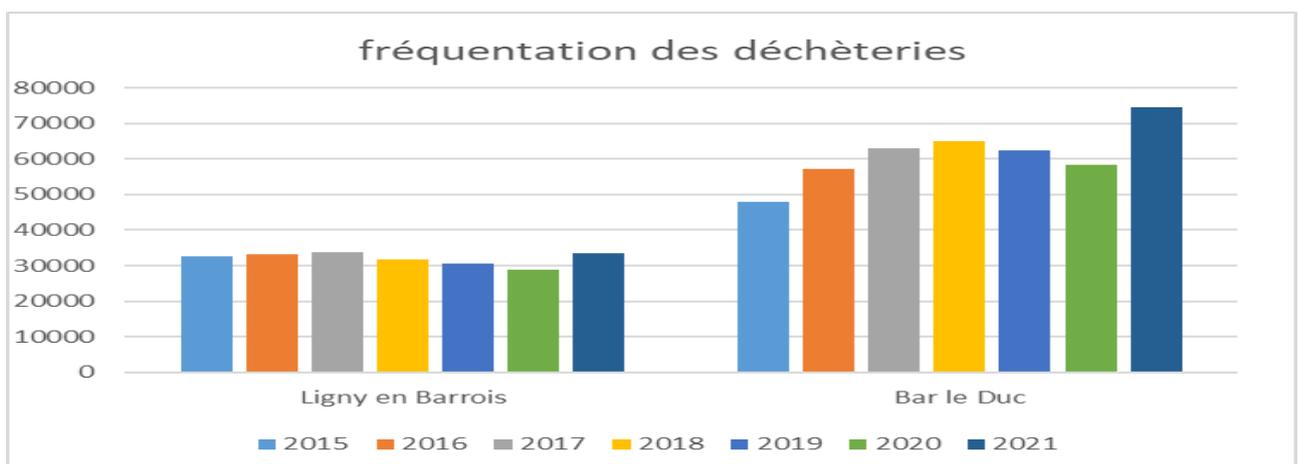
8543 tonnes de déchets apportées en  
2021 contre 6918 tonnes en 2020



Accueil des usagers par un gardien



En 2020, un compacteur de benne est en activité sur la déchèterie de Bar-le-Duc





# RESSOURCERIE

## Un service innovant

Dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets qui vise à réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'est engagée à ouvrir une ressourcerie afin de favoriser le réemploi d'objets destinés à la poubelle. Celle-ci est située en face de la déchèterie de Bar-le-Duc et son ouverture s'est faite le 1<sup>er</sup> juillet 2017.



**Fonctionnement :** une Ressourcerie est un lieu où sont collectés des objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus l'utilité. Sa gestion a été confiée à l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide (A.M.I.E.) qui assure la récupération, la valorisation et la revente. Ce sont au total 15 emplois d'insertion qui ont été créés pour la gestion de cet équipement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération. L'association a également en charge la collecte des encombrants à la demande.

**Économie circulaire :** la Ressourcerie s'inscrit dans le principe d'économie circulaire qui, au contraire de l'économie linéaire, vise à limiter le gaspillage des ressources naturelles qui impact l'environnement en favorisant le réemploi des objets, la réparation et le recyclage tout en créant des emplois locaux.



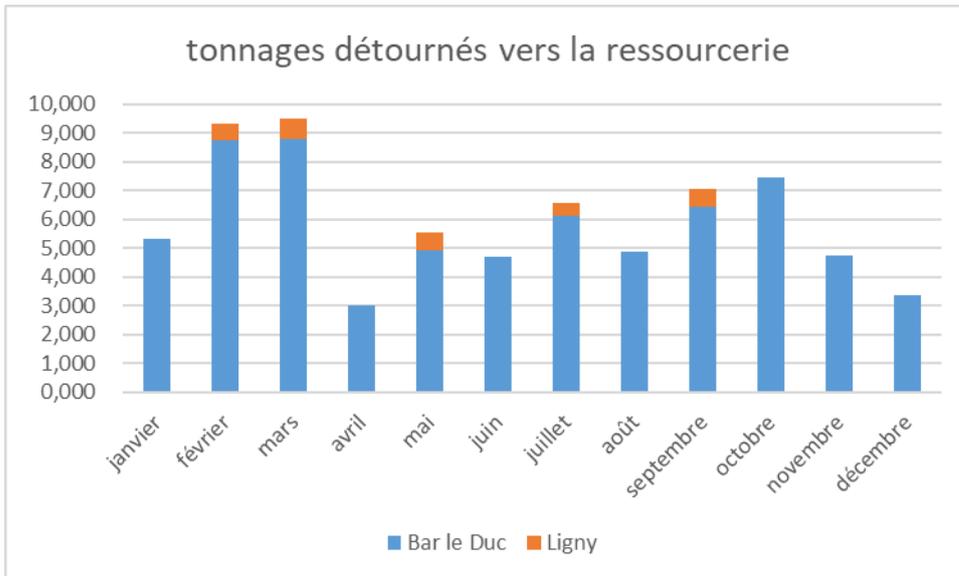
Les objets sont repérés directement à l'entrée de la déchèterie de Bar-le-Duc et sont mis de côté par un gardien de la ressourcerie.

Pour l'entrée de la déchèterie de Ligny-en-Barrois, ce sont les gardiens qui choisissent les objets à garder qui sont stockés avant de partir pour Bar-le-Duc.

## Quels types d'objets sont revalorisés ?

- Electroménagers,
- Meubles,
- Livres,
- Textiles,
- Vaisselle,
- Décorations.





#### Chiffres clés

- Total collecté Bar-le-Duc:  
68,50 tonnes

- Total collecté Ligny en  
Barrois : 2,92 tonnes

## ENCOMBRANTS

### Collecte gratuite des encombrants à la demande

La collecte des encombrants à la demande est accessible à tous les particuliers du territoire deux fois par an. Ce service est gratuit.

En 2021, l'ensemble de la collecte a été effectuée par l'A.M.I.E.

#### Quelques chiffres :

- 624 passages ont été réalisés (481 en 2020)
- le coût de ce service s'élève à 41 993€.



# MISSIONS COMPLEMENTAIRES

## Organisation du service

L'équipe de jour est composée d'agents pouvant assurer le remplacement des agents préposés aux tournées de collecte et aux déchèteries. En dehors de ces remplacements, leurs missions consistent à :

- Entretien du parc de bacs en place (26000 bacs en place),
- Distribuer les nouveaux bacs,
- Nettoyer régulièrement les abords des 118 points d'apport volontaire du verre,
- Réaliser les entretiens des véhicules de collecte (phares, éléments de sécurité).

Les agents déposent aussi les conteneurs que le service met à disposition des communes et des associations pour les manifestations diverses (bacs d'ordures ménagères, de tri ou de verre).

### Un service de proximité :

2631 ordres de service ont été réalisés à domicile dont :

- 1905 bacs installés (renouvellement),
- 726 remplacements,
- Interventions diverses.

4 000 rouleaux de sacs jaunes distribués



### Préparation de la tarification incitative : renouvellement des bacs OM

Afin de pouvoir passer à la tarification incitative à la levée, le service a poursuivi en 2021 un recensement des bacs non conformes (sans puce).

Les équipes interviennent sur demande de leurs collègues lors des tournées ou sur appel des administrés qui souhaitent avoir une nouvelle poubelle.

Afin d'épurer la base de données (doublons), un agent a été embauché, 5236 points ont été régularisés en 2021.

L'ensemble de ces bacs est enregistré dans la base de données du service.

# Impact de la crise COVID 19 sur le service

## Impact sur les tournées

En 2021, toutes les tournées ont pu être réalisées. L'impact le plus notable est une baisse de production de déchets chez certains professionnels restés fermés jusqu'au mois de juin.

Malgré cela, les tonnages sont restés relativement stables.



## Impact sur les déchèteries

Les déchèteries ont pu rester ouvertes toute l'année en 2021. Les horaires ont dû être adaptés selon le couvre-feu en vigueur. Une réflexion a par ailleurs été engagée pour les faire évoluer légèrement sur Bar le Duc (ouverture et fermeture décalés d'une demi heure sur Bar le Duc).



Les tonnages ont été plus importants avec une hausse du nombre de passages. Il est probable que cela soit lié à un nombre de décès plus importants (vidage de maison) ainsi qu'à la météo très favorable pour les déchets verts.

# La sensibilisation du grand public sur la thématique des déchets

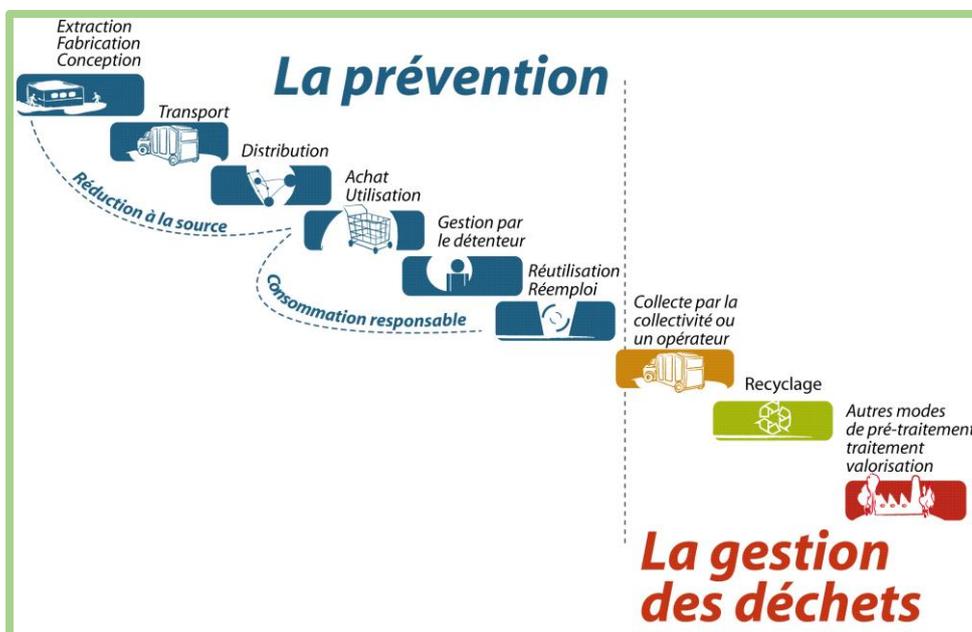
- **La sensibilisation à la réduction des déchets**

**« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ou celui qu'on ne jette pas »**

**Pourquoi est-il important de réduire ses déchets ?**

Dans l'hexagone, **notre production de déchets a doublé en 50 ans !** La réduction des déchets permet :

- D'économiser nos ressources naturelles limitées ;
- De limiter notre impact sur l'environnement et le climat ;
- D'avoir moins recourt à l'incinération ou au stockage des déchets ;
- Permettre à la collectivité de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets : collecte, recyclage, valorisation énergétique et élimination.



**La prévention des déchets, c'est quoi ?** C'est l'ensemble des actions stratégiques situées avant l'apparition même du déchet ou de sa prise en charge par la collectivité.

**Attention :** il ne faut pas confondre la prévention des déchets avec la propreté ou le tri des déchets !

- **Les actions de prévention des déchets initiées sur le territoire Meuse Grand Sud**

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud met un accent très fort sur sa politique environnementale, faisant écho, de manière assez précise, à la législation nationale et extranationale. Voici ci-dessous les différentes actions qui ont été mises en place pour l'année 2021 au sein du territoire Meuse Grand Sud.

## **La vente de composteurs et de lombricomposteurs**

La promotion du compostage et celle du lombricompostage sont deux actions phares qui ont été conduites sur l'ensemble du territoire avec la mise à disposition de composteurs au public à tarif préférentiel. Ces actions rencontrent un grand succès depuis plusieurs années. En 2021, 56 composteurs 400 litres et 87 composteurs 600 litres ont été vendus. 13 lombricomposteurs ont été vendus en 2021.

## Le prêt de broyeurs à végétaux

Afin de diminuer les dépôts de biodéchets en déchèterie, notamment les tailles de haies et d'arbres qui sont difficilement compostables en l'état, un broyeur professionnel et des broyeurs particuliers, thermiques ou électriques, sont respectivement mis gratuitement à disposition, des communes ou des usagers. En 2021, 61 particuliers 7 communes ont bénéficié de ce service.

## Le partenariat avec Unis-Cité Lorraine et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Dans le cadre du programme les « Eco-citoyens » porté par l'association Unis-Cité, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé de collaborer avec cette dernière afin d'encadrer des volontaires quant à la mise en œuvre de différents projets portant sur l'environnement et sur des gestes éco-exemplaires.



## Le programme de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) – du 22 au 30 novembre 2021

Coordonnées par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), cette semaine met en valeur les bonnes pratiques allant dans le sens de la prévention des déchets (Marathon Zéro Déchet, stand Ressourcerie, exposition, promotion du compostage, ciné-débat, atelier Do It Yourself (D.I.Y) ...). Une animation a été réalisée sur site à la déchèterie de Bar le Duc en partenariat avec l'AMIE. Un ciné débat a été organisé sur le thème des décharges avec la projection du film de Martin Esposito « Super Trash » sorti en 2013.



## L'accompagnement des professionnels vers le Zéro Déchet

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en étroite collaboration avec l'association Meuse Nature Environnement (MNE), a initié depuis 2019 une démarche d'accompagnement des commerces alimentaires de proximité en faveur de la réduction de leurs déchets. Cette action évite la production de déchets lors de la vente en proposant un panel de solutions aux clients, notamment : la vente en vrac, l'utilisation des emballages réutilisables, réintroduire la consigne... Une quinzaine de commerces a déjà adopté ces formules. Par conséquent, un véritable réseau dynamique s'est créé à l'échelle locale. 600 kits Zéro Déchet ont été distribués en 2021 aux clients des commerçants participants. Chaque kit se compose de différents cabas réutilisables et de « bee wraps », tissus enduits de cire d'abeille remplaçant les films plastiques étirables.



## Le Repair Café Réparabar

Meuse Grand Sud est devenu un partenaire de l'association Repair Café Réparabar. Au sein de cette dernière, chacun peut y amener des objets portatifs en panne ou défectueux (vélos, électroménagers, chaînes hifi, vêtements, etc.) Des bénévoles experts, aussi appelés « dépann'acteurs » feront de leur mieux pour leur redonner une nouvelle vie tout en dispensant des conseils. Le but est de lutter contre l'obsolescence programmée des objets, créer du lien social et favoriser de la convivialité. Les ateliers de l'année 2021 ont démarré en juin, dès la levée du couvre-feu lié au COVID..

- **La sensibilisation sur le tri et le recyclage des déchets**

Le tri des déchets est une action qui consiste à récupérer différents matériaux selon leur famille afin de faciliter leur recyclage ultérieur. Celui-ci a été mis en place depuis 2003 en parallèle d'une communication accrue envers les usagers (page Facebook, site internet, radio...), à destination des particuliers et des professionnels.

**Le projet : « Recyclons ensemble à Haironville pour ELA » avec l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C)**



En étroite collaboration avec l'Ecole de la Deuxième Chance et l'association ELA, Meuse Grand Sud a sensibilisé des stagiaires de l'E2C sur la thématique du tri et du recyclage des déchets. Dans ce cadre, les stagiaires ont été accompagnés afin qu'ils démarchent des structures qui possèdent des objets difficilement recyclables, par exemple : colles UHU, stylos, gourdes de compotes. Par la suite, ces déchets sont collectés par l'association ELA, et sont donnés à l'entreprise Terracycle. Cela à un objectif double :

- Permettre à l'entreprise Terracycle de valoriser des détritrus difficilement recyclables ;
- Rapporter de l'argent pour l'association ELA qui financera : la recherche, des fauteuils roulants, et de l'aide à financer la location de nouveaux matériels afin de lutter contre les leucodystrophies (maladies génétiques qui atteignent le système nerveux et qui touchent particulièrement les enfants).

### *Changements de personnel*

*Le pôle Prévention du service a évolué en 2021 : suite à l'arrivée de Kamal MOHAMAT au poste de Chargé de Prévention des déchets en juillet 2020 a été ajouté un poste d'ambassadeur de tri à mi-temps avec l'arrivée de Stéphanie COCHENER. Elle a pris en charge la vente de composteurs et le prêt des broyeurs. Tous les deux ont quitté le service à l'automne 2021 mais les postes ont été remis en vacance en attendant l'arrivée de remplaçants.*

# Actions du poste de médiateur propreté

Un poste de Médiateur Propreté a été créé en 2020 en partenariat avec l'OPH de la Meuse et la ville de Bar-le-Duc. Ses missions sont de repérer les points sensibles (dépôts sauvages, dégradations, bacs non triés) et de mettre en place un panel d'actions correctives en lien avec des partenaires comme la Police Municipale, l'OPH ou les associations de voisinage.

Le médiateur effectue de nombreuses missions de terrains (2 tournées à pied par jour), diffuse des informations (orales et écrites) et travaille au plus près de la population des secteurs HLM de la ville de Bar-le-Duc notamment (côte Ste Catherine, Libération, Marbot, ...) et d'autres communes (Tronville-en-Barrois, quartier des Aouisses, des blocs de l'Ornain et Jean Jaurès à Ligny-en-Barrois).

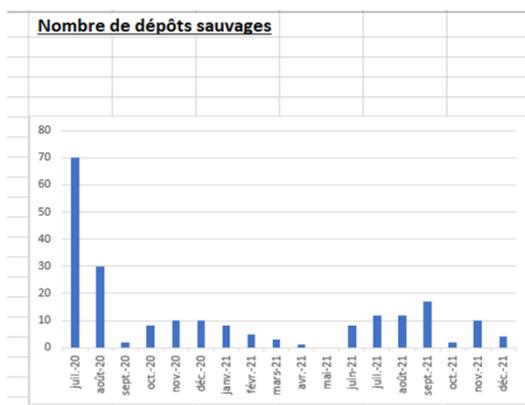
Dépôt sauvage : tout déchet déposé en vrac sur la voie publique

Plusieurs types de dépôts sauvages ont ainsi été identifiés :

- **les déchets involontaires** provenant des sacs d'ordures ménagères éventrés par des animaux,
- **des objets compromettants** laissés à l'abandon dans le quartier comme des vélos ou scooters volés,
- **les déchets diffus** qui correspondent à des détritux abandonnés aux abords des immeubles et la voirie comme les mégots, les papiers d'emballages, canettes et bouteilles par exemple,
- **les dépôts sauvages volumineux** (souvent appelés « Les monstres ») déposés à proximité des PAV),
- **les petits appareils électro-ménagers et objets peu volumineux** déposés systématiquement à proximité des bacs et des abris en béton.

Suite à ces constats, différentes actions correctives ont pu être réalisées en 2021 :

- Définition des responsabilités des missions de chaque intervenant :
  - ✓ Ville de Bar-le-Duc,
  - ✓ OPH,
  - ✓ Les différents prestataires,
  - ✓ Le Service OM.
- Mise en place d'une **équipe propreté de la Ville de Bar-le-Duc** dédiée à la Côte Sainte-Catherine
- **L'enlèvement des abris en béton** qui occasionnaient des débordements récurrents et la constitution de nombreux dépôts sauvages surtout en sacs
- Campagne d'affichage en entrée d'immeubles
- Distribution de plus de 1000 tribags (sacs en toile réutilisables)



Le travail du Médiateur Propreté a permis une diminution de plus de 70% des dépôts sauvages d'encombrants en 6 mois, d'impliquer la ville de Bar-le-Duc avec la mise en place d'une équipe propreté et d'inciter les locataires à utiliser la collecte d'encombrants mise en place sur l'ensemble du territoire.

# ADMINISTRATIF

## 1. Accueil et comptabilité

L'accueil du service a été renforcé depuis 2020. Un poste à mi-temps a été créé en plus du poste d'accueil déjà existant. Le rôle de l'accueil est d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. L'accueil gère également la gestion de la base de données des bacs ainsi que la prise de rendez-vous pour la vente de composteurs et la mise à disposition de broyeurs à végétaux.

De plus, le rôle s'étend aux activités de :

- Classement du courrier, traitement de texte, courrier électronique, mise à jour de fichiers, prise de messages, réservation de salles ou encore organisation de réunions,
- Recense les diverses réclamations et en assure le suivi,
- Liquidation et suivi des factures prestataires, transmission des recettes.

Ce sont 4429 réclamations qui ont été réceptionnées en 2021, soit par téléphone, mail ou passage à l'accueil. Les principales demandes concernent les collectes, la vente de composteurs, la distribution de bacs, la distribution de sacs jaunes, ou encore les dossiers ordures ménagères.

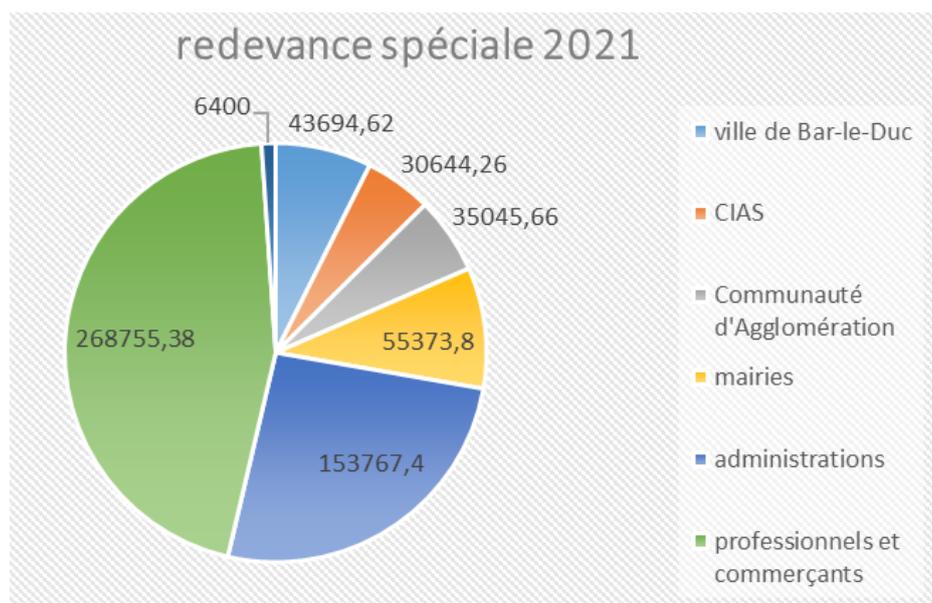
Les demandes de bacs sont généralement traitées en 8 jours.

## 2. Facturation des professionnels

Un second agent est chargé de l'ensemble de la gestion de la Redevance Spéciale (RS) et de la facturation sur les déchèteries.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout producteur de déchets dépassant le seuil de 720 litres d'ordures ménagères par semaine ainsi que toutes les administrations sont assujettis à la redevance spéciale et payent selon leur volume de déchets produit.

La Redevance Spéciale remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble des adhérents.



Les prix ont été fixés à 0.022€ par litre pour les ordures ménagères et 0.0047€ par litre pour le tri. Les cartons sont ramassés gratuitement.

Les recettes pour 2021 atteignent 593 681.12€ (563 385€ en 2019).

Le service réalise aussi la facturation des apports des professionnels sur les déchèteries :

- 36 052€ ont été facturés sur Bar-le-Duc,
- 939€ sur Ligny-en-Barrois.

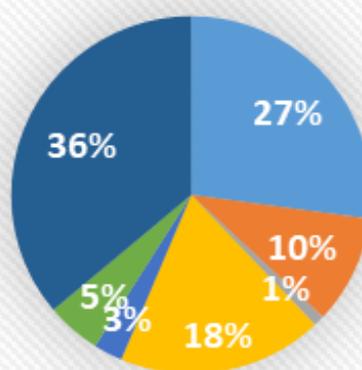
## Les dépenses

- Investissements
  - Achat d'une nouvelle benne de collecte
  - Bacs roulants
  - Equipement en bac jaune de l'ensemble des foyers
  
- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées dans le graphique ci-dessous. Le coût du service doit aussi intégrer les frais de personnel liés à la collecte en régie ainsi que le gardiennage des déchèteries.

Dépenses de fonctionnement des ordures ménagères	
<b>Incinération des ordures ménagères</b>	1 115 420€
<b>Tri des recyclables</b>	404 395€
<b>Collecte du verre</b>	39 853€
<b>Déchèteries</b>	756 639€
<b>Achats divers (sacs, bacs, ...)</b>	107 172€
<b>Entretien et carburant des BOM</b>	217 047€
<b>Personnel</b>	1 484 704€
<b>TOTAL</b>	4 125 230€

## répartition des dépenses de fonctionnement liées à la TEOM



- incinération des ordures ménagères
- tri des recyclables secs
- collecte du verre
- déchèterie
- achats (sacs jaunes, bacs, divers)
- entretien BOM
- personnel

## Les recettes

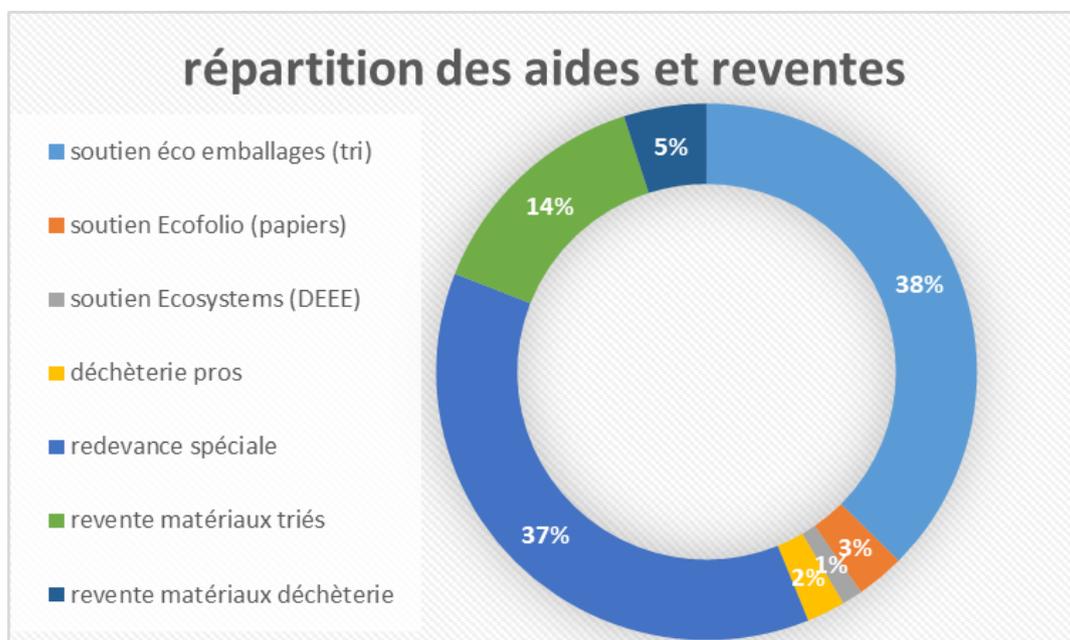
La signature du CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) entre la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et la Société ADELPHÉ avec prise d'effet au 1er janvier 2019 permet de bénéficier de soutiens financiers à la tonne triée et sur les coûts liés à la communication.

Par ailleurs, il est appliqué un taux de TVA réduit à 10 % sur toutes les prestations liées aux déchets (collecte, transfert et traitement).

Les recettes sont déclinées dans le tableau ci-dessous et réparties selon les deux territoires de facturation.

Recettes budget Ordures Ménagères	
<b>Prélèvement TEOM</b>	3 570 967€
<b>Soutien CITEO (tri)</b>	599 212€
<b>Soutien ECOFOLIO (papiers)</b>	46 278€
<b>Soutien ECOSYSTEMS (DEEE)</b>	19 798€
<b>Déchèterie professionnels</b>	36 991€
<b>Redevance spéciale</b>	593 681€
<b>Revente matériaux triés</b>	225 760€
<b>Revente matériaux déchèterie</b>	79 130€
<b>Divers (TVA et amortissements)</b>	273 121€
<b>TOTAL</b>	5 444 938€

Le service enregistre l'ensemble de ses dépenses et recettes dans une base de données appelée « la matrice des coûts » fournie par l'Ademe.



Les éco-organismes :



# B I L A N

## Bilan 2021

- Poursuite du recensement des bacs pour la tarification incitative
- Conséquences de la crise du COVID 19 tout au long de l'année,
- Poursuite du poste de médiateur propreté avec l'OPH,
- Stagnation des tonnages d'ordures ménagères avec la redevance spéciale alors que la collecte sélective augmente surtout en fin d'année avec la mise en place de l'extension des consignes de tri. Les tonnages de verre augmentent légèrement
- Forte augmentation de la fréquentation des déchèteries suite à une forte production de déchets verts et à de nombreuses maisons vidées suite à la pandémie
- La Communauté d'Agglomération travaille toujours sur l'harmonisation de ses prestations et s'engage sur de nouvelles voies pour accroître le niveau de ses prestations et améliorer la qualité de ses services afin de concilier satisfaction des usagers et évolution réglementaire,
- Achat d'une nouvelle BOM, généralisation du système GPS dans tous les véhicules
- Prévision de mise en place de la tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2023